

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**

Le conseil de la Municipalité d’East Hereford s’est réuni en assemblée ordinaire le septième jour de novembre deux mille seize à dix-neuf heures à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l’Église East Hereford, étant la onzième assemblée ordinaire de la cent cinquante-huitième session.

Sont présents : MM. Richard Belleville, maire
Steve Isabelle, conseiller
Clément Roy, conseiller
Jean-Luc Junior Beloin, conseiller
Mme Linda McDuff, conseillère
Mme Isabelle Fillion, conseillère

Ouverture de l'assemblée

L’assemblée est ouverte à 19h00 par le maire Richard Belleville.

16-11-198 - Adoption de l’ordre du jour

Ayant tous pris connaissance du projet d’ordre du jour, il est proposé par la conseillère Isabelle Fillion, appuyée par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin et résolu que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

16-11-199 - Approbation du procès-verbal des assemblées du 6 septembre 2016, du 3 et 27 octobre 2016

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux ci-haut mentionnés, il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par le conseiller Steve Isabelle, résolu de les adopter tel que déposés.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Période de questions

Aucune présence

Maire – aqueduc (Richard Belleville)

Pas de rapport d’aqueduc
Festin des Grâces à Compton

Lac-à-l'Épaulé de la MRC – Étude du budget
Ressourcerie des Frontières – Plusieurs rencontres
CA de la MRC et conseil des maires
Sécurité publique – Restructuration des postes de direction de la SQ dans l'Estrie

Réseau routier (Steve Isabelle)

Visite des chemins à venir

Développement local, régional et touristique (Clément Roy)

Plan de développement des Trois-Villages et rencontre des élus

Loisirs et familles (Sonia Côté)

Absente

Sécurité civile et publique (Jean-Luc Junior Beloin)

Rien à signaler

Aménagement et urbanisme (Linda McDuff)

Rien à signaler

Environnement et culture (Isabelle Fillion)

Dépôt du budget 2017 de la Fondation Bel Environ

16-11-200 - Correspondance aux archives

Il est proposé par le conseiller Clément Roy, appuyé par le conseiller Steve Isabelle et résolu que la correspondance suivante soit conservée aux archives municipales:

- 1 - MAMOT Accusé de réception
- 2 - MAMOT TECQ 2014-2016 Commentaires
- 3- MTQ Travaux routiers TECQ
- 4- MTQ Versements 2014 et 2015
- 5- MTQ Demande d'informations PIIRL
- 6 - MERN Cadastre rénové
- 7 - MDDELCC Redistribution 2016
- 8- MRC Avis publics et vente pour taxes
- 9- CPTAQ Dossier
- 10- D. Parent Description technique CPTAQ
- 11- Ville de Coaticook Entente loisirs 2017
- 12- J.P. Cadrin & Ass. Rôle d'évaluation 2017
- 13- Infotech Entente de services (4 ans)
- 14- MSP Services policiers 2017

15- BN Paiement et titres d'emprunt

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Notes et questions diverses

Rien à signaler

16-11-201 - - Relevés techniques sur la rue de l'Église

ATTENDU que le conseil municipal souhaite réaliser des travaux majeurs sur la rue de l'Église dès cette année;

ATTENDU que la Municipalité doit s'assurer que les travaux seront exécutés dans ses emprises;

ATTENDU que deux soumissions ont été déposées, soient celles de Daniel Parent de Coaticook et du Groupe HBG de Sherbrooke pour des montants respectifs de 3 520\$ et de 1 850\$, avant toutes taxes;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, résolu d'engager la firme HBG de Sherbrooke pour la réalisation de ces relevés techniques. Ces travaux seront acquittés par la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-202 - Vente d'un terrain sur la rue St-Henri (lot 54 864 92 cadastre du Québec)

Proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, résolu de vendre à Madame Élane Roy et à Monsieur Jacques Bilodeau 2647, chemin Sainte-Catherine Sherbrooke (Qc) J1N 0C4 un terrain situé sur la rue St-Henri, soit le lot 54 864 92 cadastre du Québec (canton de Hereford), au prix de 2 025,00\$. L'acte notarié doit inclure une clause à l'effet que la construction doit être terminée dans les deux ans de l'achat sans quoi le propriétaire devra remettre le terrain à la municipalité, ne recevra aucune compensation à cet effet et devra assumer les tous les frais reliés au transfert à la municipalité, conformément à la politique municipale d'accès à la propriété. La secrétaire-trésorière est autorisée à requérir les services de Me Luc Custeau, notaire de Coaticook. Le maire Richard Belleville et la secrétaire-trésorière Diane Lauzon Rioux sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-203 - Rapport financier au 31 octobre 2016

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Revenus d'octobre	290 797,70\$	
Déboursés d'octobre	249 731,66	
TPS à recevoir	754,24	
TVQ à recevoir	752,43	
Chèques en circulation	18 126,59	
Solde à la caisse	231 774,78\$	9 914,25\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-204 - Présentation des comptes au 7 novembre 2016

Ayant tous pris connaissance des comptes à payer au 7 novembre 2016, il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin et résolu que ce conseil approuve les dépenses suivantes et en autorise le paiement :

Stanley & Dany Taylor Transport inc.	2 037,22\$
Petite caisse	43,00
Visa Desjardins	119,83
Richard Belleville	121,80
Richard Belleville	552,16
René Jubinville	60,00
H.M. Lambert Excavation inc.	13 367,88
H.M. Lambert Excavation inc.	2 425,97
Éric & Georges Beloin inc.	1 928,72
Lajeunesse Tuyauterie & cie	222,17
Roger Lanctôt	555,00
Ville de Coaticook	1 390,00
Ville de Coaticook	2 615,00
Groupe Environex	2 6,73
Infotech	278,81
Taïga Communications	1 422,82
Ressourcerie des Frontières	557,97
Régie des déchets	553,58
Multicopie Estrie	73,47
9042-6909 Québec inc.	99,56
Daniel Parent	804,83
Lise Got	1 301,47
Maryse Audet	1 943,75
Maryse Audet	324,00
Maryse Audet	216,00
Tourisme Cantons-de-l'Est	236,85
MRC de Coaticook	2 926,50

Délégation - Total: 1 882,31\$ (septembre 2016)

Diane Lauzon Rioux	666,96\$
Alain Lampron	645,92
Ferme piscicole des Bobines inc.	75,00
Bell Mobilité	17,13
Bell	102,58
Axion	104,52
Hydro-Québec	185,76
Infosat	84,44

Délégation – Total : 14 114,20\$ (octobre 2016)

Diane Lauzon Rioux	2 667,84\$
Alain Lampron	645,92
Infosat	84,44
Bell Mobilité	17,13
Axion	104,52
Richard Côté (remb. de taxes)	26,67
Régie des déchets	549,70
Groupe Environnex	439,49
Ministre du Revenu du Québec	6 083,86
Receveur général du Canada	3 194,63
Postes Canada	300,00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-205 - Travaux chemin Owen

ATTENDU que, par sa résolution 16-10-196, le conseil municipal a accordé à Éric et Georges Beloin inc. un contrat pour le rechargement en gravier brut sur le chemin Owen;

ATTENDU que son représentant, M. Éric Beloin a signifié à l'inspecteur en voirie de la municipalité, M. André Thomas, qu'il était dans l'impossibilité d'exécuter ces travaux;

ATTENDU que la municipalité doit respecter le délai de février 2017 pour réaliser les travaux afin d'obtenir la subvention du MTQ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Linda McDuff, résolu d'abroger la résolution 16-10-196 et d'accorder à H.M. Lambert Excavation inc. le contrat de rechargement en gravier brut pour un montant de 11 000\$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-206 - En vertu de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Règlement numéro 257-16)

Sur proposition de la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Fillion, il est résolu d'adopter le règlement numéro 257-16 intitulé : «*Règlement numéro 257-16 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 194-08 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement*». Ce règlement a pour objet de modifier l'article 5.1.2 de l'actuel plan d'urbanisme de la Municipalité. Une copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-207 - En vertu de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Règlement numéro 258-16)

Sur proposition du conseiller Steve Isabelle, appuyé par le conseiller Clément Roy, il est résolu d'adopter le règlement numéro 258-16 intitulé : «*Règlement numéro 258-16 modifiant le règlement de zonage numéro 194-08 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement*». Ce règlement a pour objet de modifier la limite des zones C-1 et Ar-3. Une copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-208 - Demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier

Proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, résolu :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins municipaux pour un montant subventionné de 40 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que les dossiers de vérification ont été constitués.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-209 – Versement au fonds de roulement

Il est proposé par le conseiller Clément Roy, appuyé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, et résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 2 999,86\$ au fonds de roulement pour l'année 2016. Un transfert de fonds est autorisé du compte 200149 au compte 201871.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-210 - Assemblées 2017 du conseil municipal

Conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal*, il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil pour l'année 2017 ainsi que l'heure de ces dernières.

Les assemblées ont lieu à 19h00 à la bibliothèque municipale au 15, rue de l'Église East Hereford et les dates d'assemblées sont les suivantes :

3 janvier	3 juillet
6 février	7 août
6 mars	5 septembre
3 avril	2 octobre
1 ^{er} mai	6 novembre
5 juin	4 décembre

Un avis public sera affiché aux deux endroits désignés par le conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-211 - Approbation du plan d'intervention – Renouvellement des conduites d'eau potable et de chaussées

ATTENDU que la Municipalité d'East Hereford a déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (TECQ 2014-2018), en juillet 2015, un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et de chaussées sur son territoire;

ATTENDU, qu'en date du 16 septembre 2016, le ministère a émis des commentaires sur le plan d'intervention, souhaitant que certaines correctifs soient apportés au plan déposé;

ATTENDU que la firme exp. de Sherbrooke, qui a préparé le plan d'intervention, a également apporté les correctifs demandés, lesquels ont été déposés au ministère, en date du 20 octobre 2016;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention et des correctifs, tel qu'exigé par le ministère;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par le conseiller Clément Roy, résolu d'approuver le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et de chaussées ainsi que les correctifs qui ont été apportés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-212 - Renouvellement de l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et les municipalités environnantes de la MRC ont conclu une entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que cette entente a pour objet :

- De donner l'accès aux jeunes et adultes des Municipalités membres à certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook aux mêmes conditions que les résidents de la Ville afin que les citoyens des Municipalités membres soient considérés sur le même pied que les citoyens de la Ville de Coaticook pour ces équipements;
- D'offrir un meilleur accès à une variété de loisirs qui constitueront un complément à ce qui est déjà offert par les Municipalités membres à leurs citoyens;
- De soutenir le travail des bénévoles des différents clubs et associations qui animent et organisent les activités qui ont cours dans les équipements de loisirs de la Ville de Coaticook;
- De mettre en place un système simple et équitable de répartition des coûts.

CONSIDÉRANT que cette entente vient à échéance le 31 juillet 2017 et qu'il y a lieu de la renouveler;

CONSIDÉRANT que, lors de la signature de la dernière entente, la Ville de Coaticook et les municipalités parties à l'entente s'étaient entendues pour que lors de l'expiration de l'entente, les parties s'engageaient à négocier de bonne foi les modalités de renouvellement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et les municipalités parties à l'entente doivent fixer le montant à déboursier pour l'année 2017;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Luc Junior Beloin

APPUYÉ PAR la conseillère Isabelle Filion

RÉSOLU :

- De prolonger l'entente de 5 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017 avec la Municipalité d'East Hereford, partie à l'entente, et de fixer le montant à déboursier par la municipalité au même montant que celui prévu lors de l'année 2016, soit 1 090,00\$;

- D'entamer une négociation pour une entente à long terme avec les municipalités parties à l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Note : La conseillère Linda McDuff se retire de toute discussion et décision

16-11-213 - Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Dossier Linda McDuff et Richard Côté

CONSIDÉRANT que les demandeurs Linda McDuff et Richard Côté ont constaté récemment que leur installation septique n'était pas sur leur terrain, soit sur le lot 5 486 332, cadastre du Québec (Canton de Hereford);

CONSIDÉRANT que le voisin immédiat, Forêt Hereford inc., consent à céder aux demandeurs deux parcelles de terrain sur les lots P 5 486 332 et P 5487 465 cadastre du Québec (Canton de Hereford) en échange d'une partie du lot 5 486 332;

CONSIDÉRANT que cet échange, eu égard à l'article 62 de la Loi, n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces mêmes activités;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation à la CPTAQ ne contrevient pas aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité, ni à tout autre document complémentaire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Steve Isabelle
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin

RÉSOLU que le conseil municipal appuie la demande de Madame Linda McDuff et de Monsieur Richard Côté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et la prie de la recevoir favorablement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-214 - Délégation – Acti-Sports MRC de Coaticook

ATTENDU que la Municipalité d'East Hereford souhaite être membre actif d'Acti-Sports MRC de Coaticook pour l'année 2016-2017;

ATTENDU que cette désignation est approuvée par le conseil municipal;

ATTENDU que l'assemblée générale annuelle d'Acti-Sports aura lieu le 28 novembre 2016;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Clément Roy, appuyé par la conseillère Linda McDuff, résolu de désigner la conseillère Sonia Côté notre représentante pour participer aux activités corporatives d'Acti-Sports et y exercer notre droit de parole et de vote. Une copie de cette résolution sera transmise à Acti-Sports MRC de Coaticook.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-215 - Renouvellement d'un contrat de service avec Infotech (suite de logiciels)

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Infotech de Sherbrooke, en date du 8 septembre 2016, relative au renouvellement d'un contrat de service pour une période de quatre (4) ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que cette offre ne comporte aucune augmentation de coût, soit 3 805,00\$ par année, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est en accord avec le contrat de service tel que proposé et en fait sien comme ici au long reproduit;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, résolu QUE :

Le conseil municipal accepte ce contrat de service pour une période de 4 ans tel que proposé et autorise le maire Richard Belleville et la secrétaire-trésorière Diane Lauzon Rioux à signer les documents afférents au contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-216 - Don au comité de gestion de l'église St-Henri

Proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu de verser un don de 60\$ au comité de gestion de l'église St-Henri pour la préparation du buffet lors du décès de M. Gilbert Dion. La secrétaire-trésorière est autorisée à acquitter ce montant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-217 - Délégation au souper des fêtes de la MRC

Proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par le conseiller Clément Roy, résolu de déléguer le maire Richard Belleville au souper des fêtes de la MRC de Coaticook. Le coût est de 55,00\$ et la secrétaire-trésorière est autorisée à émettre un chèque pour ce montant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-218 - Contrat chemins d'hiver (2016-2017)

ATTENDU qu'Érablière Carbonneau 619, rue Kennedy Coaticook J1A 2X2 est un contribuable de la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette et que, pour accéder à sa propriété, il doit emprunter le chemin Beloin sur le territoire de la Municipalité d'East Hereford;

ATTENDU que le conseil municipal a accordé au Club Autoneige Cookshire inc. des droits de passage sur ce chemin depuis l'hiver 1999 et que, par conséquent, la pratique de la motoneige a priorité;

ATTENDU que le conseil municipal demande à Érablière Carbonneau de prendre en considération l'autorisation accordée par règlement au club de motoneige et de s'assurer qu'une partie du chemin et de son accotement demeure sous couverture enneigée afin de ne pas écourter la pratique de ce sport;

ATTENDU que le conseil municipal d'East Hereford ne veut encourir aucun frais pour permettre à Érablière Carbonneau d'accéder à ses terrains;

ATTENDU que le conseil municipal est disposé à accorder un contrat de chemin d'hiver, sans aucune rémunération, pour accommoder Érablière Carbonneau;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par le conseiller Steve Isabelle, résolu :

- D'accorder à Érablière Carbonneau un contrat d'un an (2016-2017) pour l'ouverture et l'entretien du chemin Beloin tel que décrit à l'Annexe A dudit contrat, comme ici au long reproduit;
- De demander à Érablière Carbonneau de respecter les recommandations de la Municipalité, eu égard à la pratique de la motoneige et d'en informer l'entrepreneur choisi;
- De ne verser aucune rémunération à Érablière Carbonneau pour ce contrat;
- D'autoriser Érablière Carbonneau à engager un sous-contractant pour cet entretien;
- D'autoriser le maire Richard Belleville et la secrétaire-trésorière Diane Lauzon Rioux à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-219 - Contrat chemins d'hiver (2016-2017)

ATTENDU que Forêt Hereford inc. est un contribuable de la Municipalité d'East Hereford et que l'organisme souhaite accéder à une partie de sa propriété durant l'hiver pour réaliser des opérations forestières;

ATTENDU que Forêt Hereford inc. a accordé un contrat de sous-traitance à l'organisme Aménagement forestier agricole des Sommets inc. de Coaticook pour réaliser ces opérations;

ATTENDU que le conseil municipal d'East Hereford ne veut encourir aucun frais pour permettre à Aménagement forestier agricole des Sommets inc. d'accéder aux terrains visés;

ATTENDU que le conseil municipal est disposé à accorder à l'organisme un contrat de chemins d'hiver, sans aucune rémunération;

ATTENDU que le conseil municipal demande à Aménagement forestier agricole des Sommets inc. de prendre en considération l'autorisation accordée par règlement au club Autoneige Cookshire inc. depuis 1999 et de s'assurer qu'une partie du chemin et de son accotement demeure sous couverture enneigée afin de ne pas écarter la pratique de ce sport;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par le conseiller Clément Roy, résolu :

- D'accorder à Aménagement forestier agricole des Sommets inc. 769 Route 141 Coaticook J1A 2S5 un contrat pour l'hiver 2016-2017 (avec date de fin de contrat au 31 mars 2017) pour l'ouverture et l'entretien du chemin Owen tel que décrit à l'Annexe A dudit contrat, comme ici au long reproduit;
- De ne verser aucune rémunération à Aménagement forestier agricole des Sommets inc. pour ce contrat;
- D'autoriser Aménagement forestier agricole des Sommets inc. à engager un sous-contractant pour cet entretien;
- D'autoriser le maire Richard Belleville et la secrétaire-trésorière Diane Lauzon Rioux à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-220 - Contrat chemin Andrews et borne-sèche chemin des Côtes

Proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, résolu d'accorder deux contrats à M. Jerry Cunningham 181 chemin des Côtes East Hereford, l'un pour l'ouverture et l'entretien du chemin Andrews sur une distance de 0,2km et

l'autre pour l'ouverture du chemin menant à la borne-sèche sur le chemin des Côtes. Le coût de chacun des entretiens est de 500\$ et le paiement sera effectué au 1^{er} avril 2017. Le maire Richard Belleville et la secrétaire-trésorière Diane Lauzon Rioux sont autorisés à signer le contrat pour le chemin Andrews.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-221 – Autres entretiens d'hiver

Proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par le conseiller Clément Roy, résolu d'accorder à M. Yves Vachon 1065, chemin du 9^E Rang Saint-Herménégilde les contrats d'entretien suivants :

- 1- Stationnement du sentier pédestre Neil-Tillotson : 40,00\$ chaque fois;
- 2- Déneigement des bornes-incendie : 90\$ chaque fois;
- 3- Déneigement de la borne-sèche du 9^e Rang Saint-Herménégilde : 237,50\$

Toutes taxes étant exclues. Les paiements seront effectués au 1^{er} avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-222 - Déclarations d'intérêt

Les élus ayant tous déposé leur déclaration d'intérêt 2016, il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Linda McDuff, résolu d'en informer le MAMOT conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-223 - Nomination maire suppléant

Proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par le conseiller Clément Roy, résolu que le conseiller Jean-Luc Junior Beloin soit nommé maire suppléant de la Municipalité d'East Hereford et substitut du maire, en son absence, au conseil des maires de la MRC de Coaticook. Cette nomination est effective du 8 novembre 2016 au 6 novembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-224 – Don au centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook

Proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Linda McDuff, résolu de verser un don de 150\$ à la campagne des paniers de Noël parrainée par le CAB de la MRC de Coaticook. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre un chèque pour ce montant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-225 - Ajournement de l'assemblée

Proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, résolu que l'assemblée soit ajournée à 19h00 le 21 novembre 2016. Il est 21h35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Richard Belleville, maire

Diane Lauzon Rioux, sec.-trésorière

Je, Richard Belleville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD

Le conseil de la Municipalité d'East Hereford s'est réuni en assemblée ajournée le vingt-et-unième jour de novembre deux mille seize à dix-huit heures trente à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l'Église, sous la présidence du maire Richard Belleville.

Sont présents : MM. Richard Belleville, maire
Steve Isabelle, conseiller
Clément Roy, conseiller
Mme Sonia Côté, conseillère
M. Jean-Luc Junior Beloin, conseiller
Mme Linda McDuff, conseillère
Mme Isabelle Filion, conseillère

Présences : Madame Sonia Turgeon, L'abbé Jocelyn Plante, Madame Juliette McDuff, Monsieur Normand Roy

16-11-226 - Ordre du jour modifié

Ayant tous pris connaissance du projet d'ordre du jour, il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Dépôt d'une lettre de Mgr. Louis Cyr de l'archevêché de Sherbrooke. Discussions sur l'avenir de la paroisse St-Henri. Les visiteurs quittent l'assemblée.

16-11-227 - Achat d'une propriété située au 441 Route 253 East Hereford suivant une vente pour taxes en 2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'East Hereford est devenue adjudicataire du lot 5 486 522, cadastre du Québec, ainsi que du bâtiment situé au 441 Route 253 East Hereford suite à la vente pour taxes tenue à la MRC de Coaticook le 12 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que le propriétaire, Monsieur Marco-Pierre Caza, ne s'est pas prévalu, dans l'année subséquente, de son droit d'acquitter les taxes dues;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Filion
Appuyée par la conseillère Sonia Côté

RÉSOLU que le conseil municipal autorise le maire Richard Belleville et la secrétaire-trésorière Diane Lauzon Rioux à signer un contrat avec la Municipalité régionale de comté de Coaticook, eu égard à la propriété ci-haut décrite. Le notaire assigné à cette transaction est Me Luc Custeau de Coaticook et les frais notariés seront assumés par la Municipalité d'East Hereford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-228 - Vente d'un terrain sur la rue St-Henri (lot 54 864 85 cadastre du Québec)

Proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par la conseillère Linda McDuff, résolu de vendre à Madame Caroline Lemire et à Monsieur Sébastien Bilodeau 125, 11^e Avenue Nord apt. 1 Sherbrooke (Qc) J1E 2T9 un terrain situé sur la rue St-Henri, soit le lot 54 864 85 cadastre du Québec (canton de Hereford), au prix de 2 025,00\$. L'acte notarié doit inclure une clause à l'effet que la construction doit être terminée dans les deux ans de l'achat sans quoi le propriétaire devra remettre le terrain à la municipalité, ne recevra aucune compensation à cet effet et devra assumer les tous les frais reliés au transfert à la municipalité, conformément à la politique municipale d'accès à la propriété. La secrétaire-trésorière est autorisée à requérir les services de Me Luc Custeau, notaire de Coaticook. Le maire Richard Belleville et la secrétaire-trésorière Diane Lauzon Rioux sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-229 - Correspondance aux archives

- 1- MTQ Demande RIRL
- 2- Ville de Coaticook Ressourcerie des Frontières

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-230 - Discours du maire

Ayant tous pris connaissance du discours du maire comme ici au long récit, il est proposé qu'une copie soit transmise à toutes les adresses civiques de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-11-231 - Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, résolu que l'assemblée soit levée à 20h10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Richard Belleville, maire

Diane Lauzon Rioux, sec.-trésorière

Je, Richard Belleville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
